



COMMUNE DE SAVIGNY
 Informations officielles de la Municipalité
 Avril 2026

OBJETS	COMMUNICATIONS
Séance de la Municipalité du 13 avril 2026	
Naturalisation	La Municipalité a accordé la bourgeoisie communale à un couple, originaire respectivement du Portugal et du Brésil.
Autorisations de police	La Municipalité a délivré les autorisations suivantes : – Circulation sur les chemins forestiers le 30 avril 2026, subsidiairement le 7 mai 2026, dans le cadre d'un examen pratique de course d'orientation – Pose de 2 banderoles pour annoncer la brocante de Lutry des 12, 13 et 14 juin 2026
Ancien collège	La Municipalité a adjugé le remplacement de la pompe de circulation du chauffage.
Abattage et élagage des arbres	A l'issue de l'enquête publique de 30 jours, la Municipalité a délivré l'autorisation d'abattre un sapin bleu, aux conditions stipulées.
Chambre de rassemblement de l'Ancien pompage	La Municipalité a adjugé un mandat pour l'étude et le suivi hydrogéologique des travaux réalisés en zones S, demandés par la Direction générale de l'environnement (DGE) dans le cadre de la reconstruction aux normes de la chambre de rassemblement de l'Ancien pompage.
Séance de la Municipalité du 20 avril 2026	
Rapport de gestion	La Municipalité a approuvé le préavis n° 04/2026 – Rapport de gestion 2025, qui sera soumis au Conseil communal au cours de sa séance du 22 juin 2026.
Fête du 1 ^{er} Août	La Municipalité a adjugé la fourniture et le tir du feu d'artifice.
Marché villageois	La Municipalité a adjugé les prestations suivantes pour la manifestation du 5 septembre 2026 : – Location de 3 cantines – Régie – Electricité – Service de parc
Matériel informatique	La Municipalité a adjugé le remplacement de 2 PC, dans le cadre de l'entretien annuel.
Complexe scolaire et salle de sport	La Municipalité a adjugé la réparation de stores à lamelles extérieurs dans les bâtiments 7 et 9.
Maison de commune	La Municipalité a adjugé la réparation de stores à lamelles extérieurs des salles de classe.

Séance de la Municipalité du 20 avril 2026 (suite)	
Règlement concernant les émoluments administratifs	La Municipalité a décidé de mettre en vigueur le Règlement du 2 mars 2026 concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions à la date du 1 ^{er} juillet 2026.
Permis LATC <i>Ch. de la Guéta 2</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif au remplacement d'un chauffage électrique par une pompe à chaleur géothermique et à la création d'un réseau de distribution hydraulique.
Permis LATC <i>Ch. de la Guéta 13</i>	La Municipalité a dispensé d'enquête publique le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur à sonde géothermique.
Permis LATC <i>Ch. de la Sapinière 4</i>	La Municipalité a dispensé d'enquête publique la rénovation partielle de la villa.
Permis LATC <i>Ch. de la Verne 4</i>	La Municipalité a pris acte du projet de rénovation d'un appartement de 3.5 pièces et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation.
Permis LATC <i>Rte de la Roche 25a</i>	La Municipalité a pris acte du projet de réfection des façades (peinture) et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation.
Abattage et élagage des arbres	A l'issue de l'enquête publique de 30 jours, la Municipalité a délivré les autorisations d'abattage suivantes, aux conditions stipulées : <ul style="list-style-type: none"> – 1 érable du Japon – 1 cèdre bleu – 1 poirier
Bornes hydrantes	La Municipalité a adjugé les travaux de déplacement d'une borne hydrante sise au chemin de la Porat 12.
Séance de la Municipalité du 27 avril 2026	
Comptes	La Municipalité a approuvé le préavis n° 05/2026 – Comptes 2025, qui sera soumis au Conseil communal au cours de sa séance du 22 juin 2026.
Agora	La Municipalité a adjugé le remplacement de la porte de la sous-station du chauffage à distance par un modèle anti-feu EI30 en aluminium.
Villa des maîtres	La Municipalité a adjugé la réfection des fissures et la peinture des sols des balcons des deux appartements du rez-de-chaussée.
Permis LATC <i>Ch. des Planches 4</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif à l'installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure.
Permis LATC <i>Rte de Tantérine 4</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif à l'isolation des façades et de la toiture, à l'ajout de panneaux solaires, au remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur et à l'abattage de deux arbres.
Permis LATC <i>Ch. des Planches 8</i>	La Municipalité a délivré le permis de construire, relatif à l'installation d'une pompe à chaleur air/air pour chauffer le garage.

Séance de la Municipalité du 27 avril 2026 (suite)	
Permis LATC <i>Rte de la Goille 12</i>	La Municipalité a dispensé d'enquête publique le remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur à sonde géothermique.
Permis LATC <i>Ch. de la Guéta 13</i>	La Municipalité a pris acte du projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur une surface de 80 m2 et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation.
Permis LATC <i>Ch. de la Vuétaz 6</i>	La Municipalité a pris acte du projet de construction d'une pergola à lames amovibles en toiture et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation.
Permis LATC <i>Ch. des Girolles 22</i>	La Municipalité a pris acte du projet de création de deux murets d'une surface en pavés filtrants et d'un cheminement et a constaté que ces travaux ne sont pas assujettis à autorisation.
STEP de Pra Charbon	La Municipalité a adjugé le remplacement de l'automate datant de 2007 par un modèle de nouvelle génération.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE SAVIGNY

La Syndique

La Secrétaire

Chantal Weidmann Yenny

Isabelle Schori

Savigny, le 19 mai 2026